

Tri, recyclage, sobriété, partage, achats, mobilité, alimentation

# PLAN CAMPUS ÉCO-RESPONSABLE

Comment tu te sens aujourd'hui ?

Quand tu vois la lumière allumée

comme	énervé-e	déterminé-e
triste	joyeux-se	insolent-e
honteux-se	fière	chouffé
convaincu-e	démuni-se	étiré-e

Se désabonner d'au minimum 5 Newsletters (aide du site CleanFox)

**JOUR I**  
Faire du tri dans vos boîtes mails et drives

Supprimer 30 mails (minimum)

Supprimer 30 fichiers/photos du drive

**Avouez de jouer !**  
N'oubliez pas de remplir le questionnaire pour le bilan.

En 2021, 300 milliards de mails par jour ont été envoyés dans le monde. Un e-mail = 4g de CO2

LE MERCREDI, C'EST 100% VÉGÉ  
DANS VOS RESTOS U\*

UN SERVICE DE TISSÉO

POSE CLAP!

YES YOU CAN  
ÉTENDRE LA LUMIÈRE

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE CRÉE PAS.

Avril 2025



# SOMMAIRE

<b>1) LE TRI.....</b>	<b>3</b>
<b>2) LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....</b>	<b>6</b>
<b>3) LE RECYCLAGE.....</b>	<b>8</b>
<b>4) LA SOBRIÉTÉ.....</b>	<b>10</b>
<b>5) LA RÉUTILISATION ET LE PRÊT .....</b>	<b>12</b>
<b>6) DES ACHATS UTILES ET DURABLES .....</b>	<b>13</b>
<b>7) LES MOBILITÉS DOUCES .....</b>	<b>15</b>
<b>8) L'ENCOURAGEMENT À UNE ALIMENTATION PLUS VÉGÉTALE ET RESPONSABLE .....</b>	<b>21</b>

Plus d'information : [transition-ecologique@sciencespo-toulouse.fr](mailto:transition-ecologique@sciencespo-toulouse.fr)

## Les bonnes pratiques dans un établissement en transition socio-écologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de son *Schéma directeur DDRS* adopté en décembre 2024, ce plan a vocation à cartographier les « bonnes pratiques » mises en place par le Comité de la transition écologique, le service logistique et les partenaires de l'établissement.

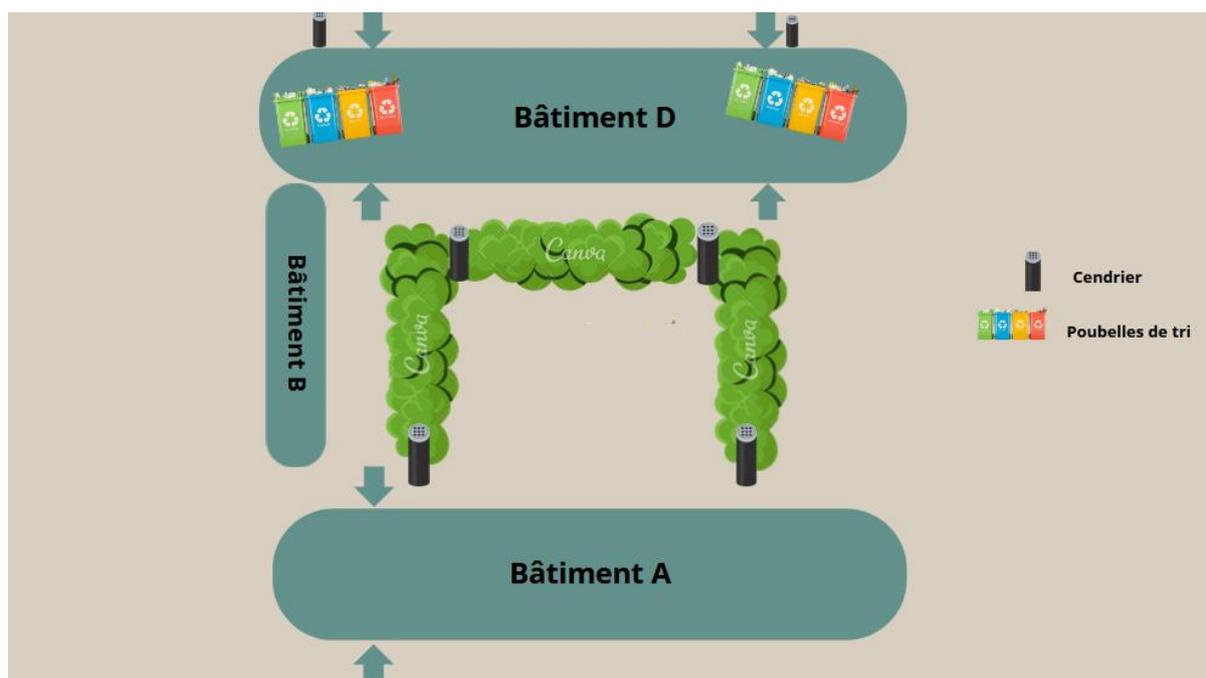
### 1) Le tri

Sciences Po a mis en place le tri des déchets depuis janvier 2023. Nos constats, les retours du prestataire qui fournit un bilan annuel de la collecte mais également l'acceptabilité, les pratiques et l'offre de recyclage guident une réflexion permanente et une amélioration continue du tri au sein de l'établissement.

Deux emplacements dans le bâtiment D (Hall 1 et 2) avec des bacs pour **le papier, les gobelets en carton du distributeur de boissons, les cannettes, les bouteilles en plastique.**

Dans le Hall 1 du bâtiment D, ont été mise en place des bacs pour **les piles, les batteries et le verre.**

La collecte a lieu 1 fois par semaine par un prestataire extérieur.



**Une étiquette sur chaque bac précise ce qu'il peut accueillir comme type de déchet :**

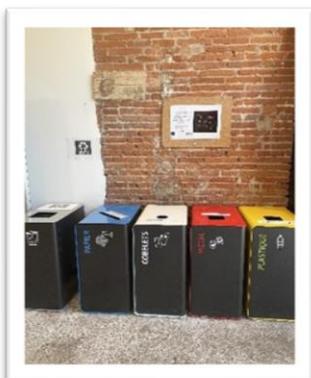


Bac jaune : bouteilles en plastique et aucun autre plastique.

Bac rouge : cannettes. Pas de capsules de café, pas de barquettes en aluminium.

Bac blanc : gobelets en carton du distributeur

Bac bleu : papier, feuilles, journaux. Pas de cartons, pas de mouchoirs, pas de sac en papier kraft.



## Au-dessus des poubelles des affiches rappellent l'importance de bien faire le tri :



Dans la cour il y a également un bac de récupération enterré pour **le tri du papier, des emballages et du carton** géré par la mairie de Toulouse.



Des **boîtes en carton** pour collecter le papier sont installées dans tous les bureaux, salles de cours et Amphis. Elles sont collectées régulièrement et vidées dans le container de la mairie.

Ces boîtes ont également été installées dans toutes les salles de cours et amphithéâtres.

La cafétéria dépendant du CROUS, Sciences Po Toulouse ne peut pas décider d'y installer des poubelles de tri. Il y a eu des échanges avec les responsables du CROUS à ce sujet mais ils ne l'envisagent pas pour l'instant. Toutefois, le Crous<sup>1</sup> invite les étudiants à devenir acteurs de leur écoresponsabilité en donnant une seconde vie aux restes de leurs plateaux. Cette démarche est partagée en amont lors de la préparation des repas, par les équipes du Crous. L'ensemble

<sup>1</sup> <https://www.crous-toulouse.fr/se-restaurer/savoir-faire/demarche-ecoresponsable-restauration/>

des bio déchets : pelures, serviettes et restes alimentaires divers, est confié à la **société Easy Tri**.

Depuis 2024 des cendriers permettant la **collecte des mégots** ont été installés aux quatre coins de la cour et à l'arrière du bâtiment D. (voir plan). Ces mégots sont collectés par un prestataire et recyclés en mobilier urbain, panneaux publicitaires, isolants, compost...



L'association écologiste des étudiants de Sciences Po, Gaïa, s'associe aux initiatives du mouvement mondial CLEAN UP DAY et organise chaque année à cette occasion des ramassages de déchets dans la ville de Toulouse.

## 2) La réduction des déchets

**Du côté associatif :**

**La charte des associations étudiantes de Sciences Po** prévoit dans son annexe les **principes de transition écologique** posés par l'établissement et le comité de transition écologique. Ces principes font l'objet d'une signature de la part des associations qui vaut respect, engagement et mise en œuvre. Parmi ces règles :

### ***“ La réduction des déchets***

*Les associations s'engagent à **mettre fin à l'usage du plastique à usage unique**, conformément à la loi française Egalim de 2018 et la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement de 2019.*

*-Pour ce qui est des petits déjeuners, les organisateur-riche-s doivent mettre à disposition des gobelets réutilisables et, à défaut, encourager les étudiant-e-s à amener les leurs.*

*-Dans le cas des week-ends organisés dans le cadre de la vie étudiante de l'IEP de Toulouse, la vaisselle à usage unique doit être remplacée au profit d'une vaisselle personnelle amenée par les étudiants-e-s ou bien de la mise à disposition d'une vaisselle qui sera lavée sur place et réutilisée.*

*-Pour ce qui est des soirées organisées par les associations, le système de bracelets, systématiquement jetés après utilisation, peut être remplacé par un système de tampons encreurs, plus écologique, dans une démarche de dialogue avec les bars et boîtes de nuit."*

### **Du côté du CROUS :**

Les 2 distributeurs de boissons situés bâtiment D proposent des **gobelets en carton recyclable**. Ces distributeurs sont gérés par le CROUS. Sciences Po Toulouse a prévu une poubelle de tri réservée à ces gobelets pour leur recyclage. Pour info : le réassort est d'environ 500 gobelets par machine tous les 2 jours)

Cependant ces distributeurs disposent d'une programmation **de détecteur de mug**, permettant de pouvoir utiliser sa propre tasse, donc de réduire ses déchets tout en payant sa boisson 3 centimes d'euros de moins. (Pour obtenir la réduction il faut également payer avec sa carte IZLY) Le Comité de transition écologique a fait une demande au CROUS pour que la différence de prix soit plus incitative. Il faut attendre l'échéance du marché pour le modifier.

Quoiqu'il en soit nous devons continuer nos efforts et encourager chacun.es à avoir son propre contenant.



Le CROUS met en vente à la cafétéria des mugs et des gourdes à des prix intéressants pour les étudiants. Les usagers qui viennent à la cafétéria avec leur contenant et paient avec la carte IZLY bénéficient d'une réduction de 15 centimes sur leur boisson.



**Le tri c'est bien mais nous devons surtout réduire nos déchets.**

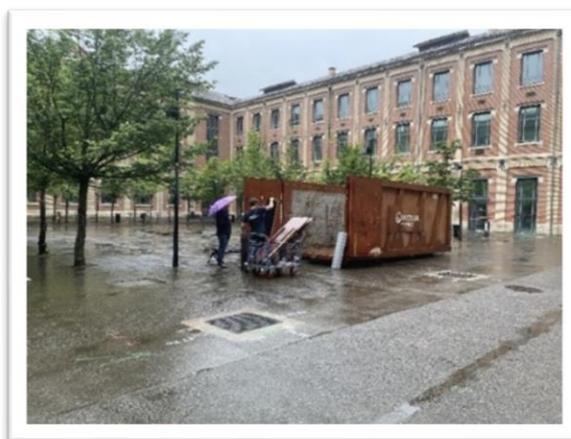
### **Du côté de l'établissement :**

La loi AGEC du 10 février 2020 impose à tous, particuliers, entreprises, collectivités, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : **le tri des biodéchets**. Les biodéchets ce sont "les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Une réflexion est en cours pour l'installation d'un composteur sur place ou d'une collecte des déchets organiques du personnel et des étudiants par un prestataire.

### **3) Le recyclage**

UTC et Sciences Po Toulouse ont mutualisé le recours à un prestataire pour **la revalorisation du mobilier** inutilisable. La benne était présente cette année du 27 au 30 mai 2024.



## Concernant le matériel informatique :

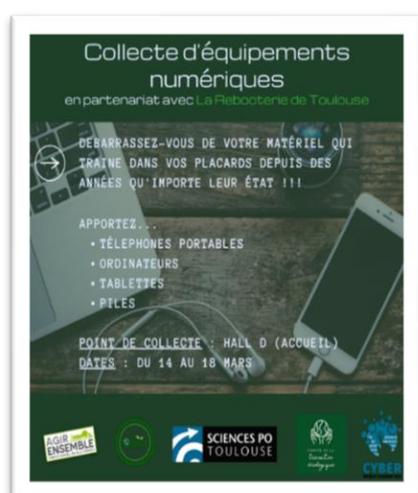
Le service informatique exige auprès des fournisseurs de matériel informatique **une durée de vie minimale de 5 ans** pour le matériel informatique acheté par l'établissement, accompagnée d'une garantie obligatoire pour cette même durée.

Tout matériel encore fonctionnel à l'issue de sa durée de vie minimale et de garantie (5 ans) ne sera pas systématiquement remplacé, sauf nécessité avérée liée à son obsolescence technologique.

S'il n'est plus assez performant pour l'usage auquel il est destiné, mais fonctionne encore, il sera proposé **lors de campagne de dons aux personnels** dans un premier temps puis aux étudiants et enfin à des associations.

Une action de collecte mise en place par le CTE en partenariat avec La Rebooterie de Toulouse a été organisée en mars 2020.

Désormais, c'est le service informatique qui organise les campagnes de don.



Affiche de la campagne de don du 14 au 18 mars 2020.



**Les toners** usagers sont stockés et collectés par un prestataire deux fois par an par la société Greenburo (2kg cette année).

## 4) La sobriété

### Sobriété numérique :

Plusieurs *digital clean up challenge* ont été organisés dans l'établissement dont celui du 13 au 15 mars 2023 :

**DIGITAL CLEAN UP CHALLENGE**  
Save the date (13-15 mars)

- 1 Nettoyage des boîtes mails et des drives
- 2 Réseaux sociaux et Internet
- 3 Appareils numériques

**POURQUOI LE DIGITAL CLEANUP DAY ?**

Le numérique est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit 10% de la consommation d'électricité mondiale. L'utilisation abondante des objets numériques ainsi que la fabrication des objets engendrent une pollution bien réelle (déchets électroniques, érosion de la biodiversité, contamination chimique...).

Avec l'augmentation des déchets numériques et l'ineffectivité du recyclage (70% des déchets électroniques ne sont pas recyclés), il est primordial d'utiliser moins d'objets numériques et de les préserver le plus longtemps possible.

La journée mondiale du NETTOYAGE NUMÉRIQUE propose une série de petites actions fondées d'une part sur le nettoyage de données et d'autre part sur la seconde vie des équipements.

- Du lundi 13 au mercredi 15 mars, participez à des défis de nettoyage de vos données.
- Pendant ces trois jours, déposez vos objets numériques non utilisés (ordinateurs, téléphones, tablettes) dans le hall du bâtiment D.

GAGNEZ LE CHALLENGE INTERPROMO, À VOS ÉCRANS !

**À vous de jouer!**

LES PETITS SECRETS POUR ALLER PLUS LOIN

TOUS I

**RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN ...**

- La Fresque du numérique  
<https://www.fresquedunumerique.org/>
- Rapport de la Fondation de l'écologie politique - Fabrice Filpo "La face cachée du numérique, une empreinte énergétique insoutenable", 2020  
<http://www.fondationecologie.org/activites/publication/filpo/Note-de-la-FEP-23-La-face-cachee-du-numerique>
- France 5 - Sur la front : "Les petits secrets de nos téléphones portables"  
<https://www.france.tv/france-5/sur-le-front/4367308-les-petits-secrets-de-nos-telephones-portables.html>
- Empreinte du numérique : Arcep et l'Ademe tracent son évolution d'ici à 2050  
<https://www.actu-environnement.com/actu/news/empreinte-numerique-arcep-ademe-evolution-2020-41295-cl164>

Les étudiants et les personnels ont été nombreux à participer. C'est une expérience à renouveler.

### Sobriété énergétique :

Depuis l'installation de Sciences Po Toulouse dans les locaux de la Manufacture des LED ont été installés partout. S'il reste quelques tubes fluorescents, ils sont remplacés petit à petit et récupérés par les prestataires qui interviennent et qui s'occupent de leur recyclage.

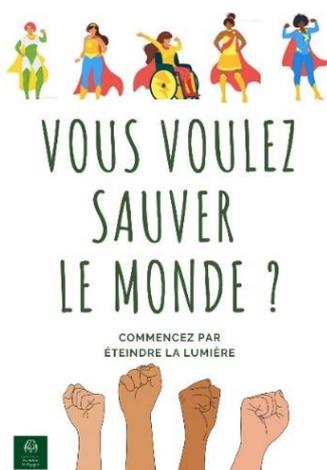
Dans le cadre de la mise en place du Plan de sobriété énergétique à Sciences Po Toulouse, et dans un contexte plus général de crise énergétique, le Comité de la Transition Écologique de l'établissement invite chacun.e à participer à la réduction de la consommation d'électricité du bâtiment de la Manufacture des Tabacs, notamment concernant l'éclairage.

Avec l'arrivée de l'hiver, la fréquence et la durée de l'utilisation de l'éclairage augmentent, conduisant à un accroissement de la consommation électrique des bâtiments.

**Pour rappel, quelques ordres de grandeur afin d'adopter des éco-gestes au travail ou chez soi :**

- L'éclairage, c'est 10% de l'électricité consommée en France
- Baisser le chauffage de 1°C, c'est réduire de 7% la consommation énergétique
- Les appareils en veille, c'est 11% de la facture d'électricité
- Allumer un radiateur d'appoint électrique pendant 1h, c'est l'équivalent de 2 jours d'éclairage

Une campagne de sensibilisation a été réalisée par les étudiants et étudiantes de l'établissement en décembre 2022 : le « plan lumière » organisé au sein de l'école pour réduire la consommation d'électricité :



## Économies d'eau :

Depuis l'installation de Sciences Po Toulouse à la Manufacture des Tabacs une campagne de changement de tous les robinets des sanitaires pour y installer des robinets presto (avec système de bouton poussoir).

Une **campagne de communication** est affichée dans tous les sanitaires de l'établissement pour inciter les usagers à prévenir le service logistique quand ils constatent une fuite ou un problème technique.



## 5) La réutilisation et le prêt

Une armoire à livres a été installée en 2023 au rez-de-chaussée du bâtiment D.

La Bibliothèque de Sciences Po met en place à compter de septembre 2024 le **prêt d'objets culinaires et festifs aux étudiants et étudiantes** : il s'agit d'appareil à raclettes, à fondue et de gaufriers, etc. Ces prêts sont intégrés dans le processus de circulation des [bibliothèques SIGB Alma](#).

The screenshot shows the 'MATÉRIEL' section for 'SPOP : Sciences Po Objets Prêtés' on the SIGB Alma website. It includes a navigation menu on the left with options like 'Haut', 'Services', 'Obtenir', 'Notice détaillée', and 'Etagère virtuelle'. The main content area features a search bar with filters for 'Année Tout', 'Volume Tout', and 'Description Tout'. Below the search bar, there is a list of items for rent, including 'Raclette-grill', 'Set à fondue', 'Gaufrier', 'Crêpière', and 'Boîte à outils'. A 'Une Question ?' button is visible at the bottom right of the list.

### Règles de prêt :

- Prêt 14 j non renouvelable, réservable sur Archipel.
- L'emprunteur s'engage à restituer le matériel complet et en bon état.
- L'emprunteur est responsable du matériel pendant la durée du prêt. En cas de dégradation ou de non-restitution du matériel, il doit le rembourser à sa valeur d'achat.

Les étudiants peuvent également emprunter des **petits objets de dépannage informatique** (clés usb, chargeurs...)

La démarche des responsables de la bibliothèque est d'offrir un service aux usagers qui permette l'accès de tous à des objets de cohésion sociale, produisant du lien social. Certains étudiants sont isolés, loin de leur famille, le coût de ces objets n'est pas supportable dans leur budget. Cela leur permet de faire des soirées chez eux, d'inviter des amis et donc créer des liens.

La prochaine étape est de pouvoir prêter aux étudiants et étudiantes des objets issus de dons et non plus d'achats.

Le service reprographie peut mettre à disposition **ses cartons de ramettes de papier**, très pratiques pour déménager ou ranger. N'hésitez pas à les demander. (Bureau MD004).

## 6) Des achats utiles et durables

### Objets promotionnels :

Leur but : cibler les besoins des étudiants et des personnels et diffuser la marque de Sciences Po Toulouse en dehors des murs, et donner une impression d'appartenir à une communauté. Ces objets sont utilisés par les associations et l'établissement.

Objectif intermédiaire : réduire les objets promotionnels (goodies) et appliquer certains critères :

- Trouver un ou des prestataires issus du circuit court / fabrication en France
- Un objet qui va servir
- Pas d'emballages de conditionnement
- Déconstruire la systématisation du goodies

Objectif final : Proposer d'autres alternatives pour diffuser l'image de la marque en dehors de l'établissement (Par exemple : financer un projet pour les étudiants au sein de l'école, végétalisation...).

**La charte des associations étudiantes contient en annexe les Principes de transition écologique à l'attention des associations étudiantes qui prévoit des mesures pour des achats plus durables :**

*“Faire le choix de textiles et goodies locaux, éthiques et respectueux de l'environnement.*

#### ***Les pulls de promotion, t-shirts et pulls des membres des associations***

*Il est nécessaire de sélectionner des modèles respectueux de l'environnement, de ses fabricant·e-s, et fabriqués en France. Les associations sont encouragées à proposer des pulls en coton bio français certifiés par un label comme Ecocert. D'autres alternatives plus écologiques et économiques sont aussi possibles : la seconde main, le DIY, les badges brodés. La même logique est souhaitable pour les drapeaux et autres textiles ou éléments représentatifs d'une association.*

#### ***Les goodies***

*Les goodies proposés par les associations doivent être réduits en nombre et en quantité. Les associations s'engagent à ne proposer que quelques goodies utiles, fabriqués en France et ayant une composition et une fabrication respectueuses de l'environnement.*

#### ***Revaloriser et diversifier le système de don et d'achat de proximité***

*Les associations étudiantes sont encouragées à développer l'économie circulaire par exemple sous la forme d'opérations de don/la vente d'affaires comme les livres utiles aux cours, les vêtements lors de vide-dressing, etc.*

### ***Privilégier des partenariats et des banques responsables***

*Il est nécessaire que les associations choisissent soigneusement leurs partenariats pour privilégier des partenaires locaux-les et dont l'activité est respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, le choix d'acteur-ric-e-s indépendant-e-s plutôt que de chaînes de magasins dont l'influence environnementale est néfaste sera valorisé, notamment lors de l'attribution des budgets des associations. Parallèlement à ces partenariats responsables, les associations de l'IEP seront encouragées à transférer leurs comptes vers des banques plus respectueuses de l'environnement, d'autant plus qu'elles détiennent des budgets modestes et n'épargnent pas, facilitant leur changement vers une banque alternative."*

### **Prestations d'impressions :**

Recenser les prestataires locaux répondant aux enjeux environnementaux (encre écologique, papier recyclé).

A terme, une **charte des achats écoresponsables** est à l'étude pour l'établissement.



## **Annexe**

### **Principes de transition écologique à l'attention des associations étudiantes**

*Engagé dans une démarche de transition écologique, Sciences Po Toulouse veille au respect des **Principes de transition** ci-dessous mentionnés. Ces principes annexés à la **Charte des associations étudiantes** font l'objet d'une signature de la part des associations étudiantes de l'établissement.*

*Cette signature vaut respect, engagement et mise en œuvre des Principes.*

#### **I. GASPILLAGE, DÉCHETS ET ALIMENTATION**

##### ***L'arrêt du gaspillage alimentaire***

**Toute utilisation de nourriture comestible à une autre fin que sa consommation est proscrite** pour tout événement étudiant.

##### ***La réduction des déchets***

Les associations s'engagent à **mettre fin à l'usage du plastique à usage unique**, conformément à la loi française *Egalim* de 2018 et la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement de 2019.

-Pour ce qui est des petits déjeuners, les organisateur-ric-e-s doivent mettre à disposition des gobelets réutilisables et, à défaut, encourager les étudiant-e-s à amener les leurs.

-Dans le cas des week-ends organisés dans le cadre de la vie étudiante de l'IEP de Toulouse, la vaisselle à usage unique doit être remplacée au profit d'une vaisselle personnelle amenée par les étudiant-e-s ou bien de la mise à disposition d'une vaisselle qui sera lavée sur place et réutilisée.

-Pour ce qui est des soirées organisées par les associations, le système de bracelets, systématiquement jetés après utilisation, peut être remplacé par un système de tampons encreurs, plus écologique, dans une démarche de dialogue avec les bars et boîtes de nuit.

##### ***Le choix d'une nourriture de qualité***

Les associations s'engagent à encourager à l'occasion de petits-déjeuners ou de repas lors d'événements liés à l'IEP l'achat de **produits locaux, éthiques et de qualité**. Il s'agit entre autres d'éviter les gâteaux industriels à base d'huile de palme, fabriqués à l'étranger etc., **et de proposer une option végétarienne** ou **instaurer (au moins) un repas totalement végétarien** qui, en plus d'être de qualité, est plus économique.

#### **II. TEXTILES, GOODIES ET PARTENARIATS**

## 7) Les mobilités douces

### L'encouragement à venir en vélo

Métropole Toulouse<sup>2</sup> met en place peu à peu de nombreuses pistes cyclables qui permettent d'accéder à la Manufacture des tabacs à vélo.



Plusieurs stations vélô Toulouse dont une juste devant l'établissement, allée de Brienne. L'application mobile donne en direct le nombre de vélos disponibles et le nombre de places libres disponibles sur la station choisie.

L'annexe de la Charte des associations étudiantes prévoit également dans sa troisième partie intitulée Voyages et moyens de transports de :

#### ***“Privilégier le transport le moins polluant***

*Les associations s'engagent à choisir le mode transport le moins polluant et à n'envisager l'avion que lorsque les autres moyens de transports (train, bus, covoiturage) s'avèrent trop contraignants.*

#### ***Privilégier les sites locaux et de proximité***

*Les associations de l'IEP doivent s'engager à privilégier le local pour leurs événements (région Occitanie, France, Europe) ce qui permettrait également d'éviter le recours à des transports polluants.”*

Ces principes ont la même valeur que la Charte qui est signée par toutes les associations étudiantes de Sciences Po Toulouse.

---

<sup>2</sup> <https://metropole.toulouse.fr/mon-quotidien/deplacements-stationnement/se-deplacer/se-deplacer-velo>

## Le forfait mobilité durable pour le personnel

Depuis 2020, ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage par les personnels de l'université Caen Normandie. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. L'indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, s'élève à 300 € (montant en vigueur au 1er janvier 2024).

Les demandes de versement du forfait (attestation sur l'honneur) sont à adresser à la DRH avant le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé et le versement de celui-ci intervient à partir du mois de mars de l'année N+1.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le Forfait Mobilité Durable est cumulable avec le remboursement partiel des frais de transport.

Sciences Po Toulouse a mis en place pour son personnel le **Forfait mobilités Durables**. C'est un dispositif qui permet la prise en charge par l'établissement d'une partie des frais de transports quand ils sont effectués en transport en commun, à vélo, en co-voiturage, trottinette électrique... Un mail de communication est adressé chaque année à tout le personnel.



Quels chiffres :

### Nombre de forfait mobilité durable

- En 2022 : 12 agents pour l'année 2021
- En 2023 : 25 agents pour l'année 2022.
- En 2024, 33 agents pour l'année 2023.
- En 2025, 37 agents pour l'année 2024.

### Indemnisation pour un abonnement de transport en commun

- En 2023 : 45 agents indemnisés
- En 2024 : 43 agents indemnisés

## Les engagements pour réduire les voyages en avion du personnel

Une annexe spéciale au règlement intérieur sur les mobilités douces a été adoptée en décembre 2024.



### REGLEMENT INTERIEUR

#### Annexe 8 – Mobilités douces

Cette annexe vise à accompagner la réduction du poste le plus émetteur de Sciences Po Toulouse qui est celui des déplacements suite à la réalisation de son bilan carbone réalisé en 2023 sur les données 2022 (51% des émissions de CO2e de l'établissement concernent les déplacements de l'ensemble du personnel et des étudiant.es). Il s'inscrit dans la dynamique du Schéma directeur DD&RSE de l'établissement.

#### Recommandations à destination du personnel

Cette annexe contribue à la mise en œuvre pour les déplacements domicile travail et les missions des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports en cohérence avec la circulaire du MESR datant du 24 septembre 2022 déclinant le plan de sobriété énergétique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces mesures visent à contribuer aux objectifs de réduction de 5% de GES par an fixés au niveau national, comme spécifié dans le Schéma Directeur « Développement Durable Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE).

#### Modes de transport de mobilités douces

Autant que possible, et en cohérence avec le maintien de la qualité des activités et de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, **le mode de déplacement** à privilégier doit être :

- De manière générale, le train, les transports en commun urbains et les modes actifs (marche, vélo...).
- Sauf cas exceptionnel lié à une urgence, le train pour les déplacements correspondants à des trajets inférieurs à 5 heures (par voie ferroviaire).
- Le covoiturage lorsque le déplacement ne peut être réalisé qu'en voiture. Il peut s'effectuer entre collègues ou via des plateformes dédiées.
- La voiture en autosolisme uniquement quand il n'y a pas d'alternative.
- Train 2ème Classe (1ère Classe à partir de 400 km).
- Toute exception à ces principes devra être dûment justifiée sur l'ordre de mission.

## Le projet de carte Carbone pour les étudiant.e.s

L'introduction d'une "Carte Carbone" pour chaque étudiant.e a pour objectif de les conscientiser sur les enjeux de mobilité.

- Les élèves de licence pourraient bénéficier **d'un quota de 6 tonnes\***.
- Les étudiants en master pourraient bénéficier d'un **quota séparé de 4 tonnes\***.
- Les étudiants en double-diplôme pourraient bénéficier également de ce système.

\* 2 tonnes de CO<sub>2</sub>e équivaut à un aller/retour Paris/New-York ou 9 000 km en voiture thermique

À noter que les stages et les années de césure sont compris dans le quota.

Le fonctionnement de cette carte reposera sur une base déclarative (sous la forme d'un formulaire en ligne proposé au milieu du 1<sup>er</sup> semestre), les étudiant.e.s seront encouragé.e.s à calculer leur empreinte carbone chaque année pour évaluer leur émission de GES (calculateur ADEME ou équivalent) et à déclarer leurs émissions liées aux transports domicile – IEP).

Sur la base de ces données, les éco délégués et membres du comité de la transition engageront un dialogue pour sensibiliser en continu les étudiant.es sur ces questions de mobilité durable.

Cette carte est avant tout un outil pédagogique qui vise à sensibiliser sur l'impact des mobilités (mode de transport, distance...) et qui permet d'acquérir des ordres de grandeur en termes d'émission de CO<sub>2</sub>e et des réflexes écocitoyens.

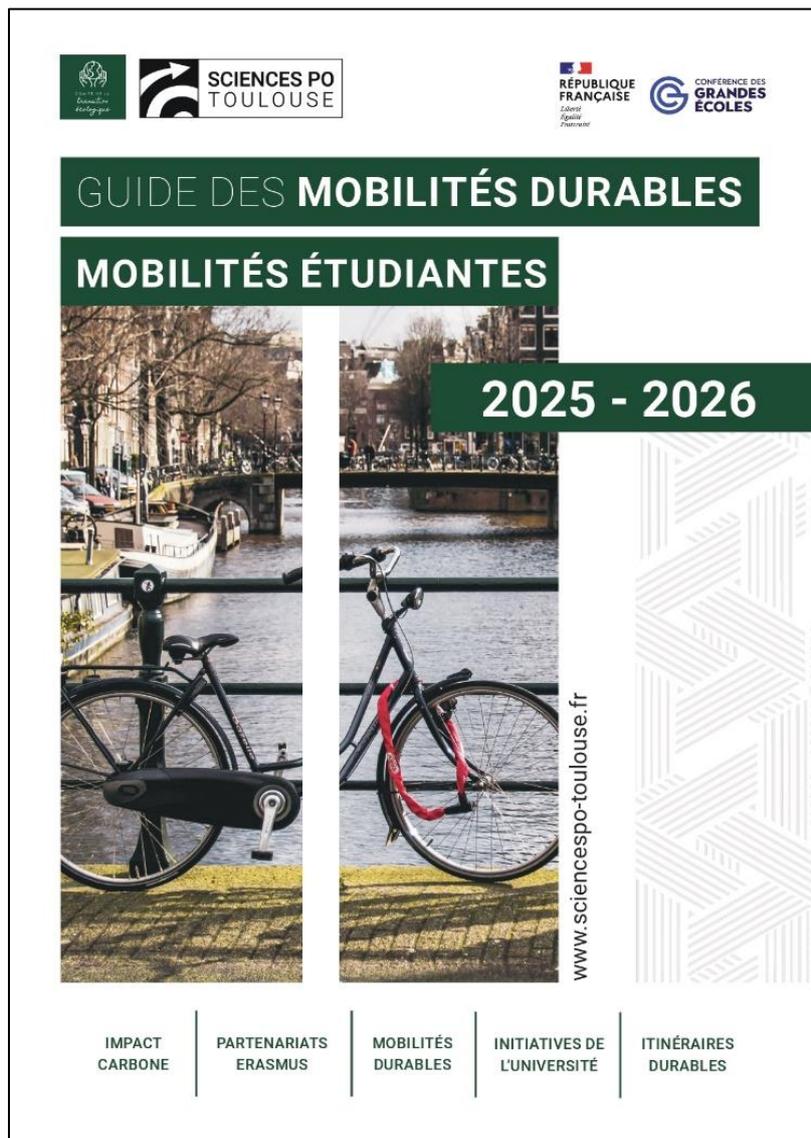
La proposition vise à sensibiliser les élèves **au principe de la Carte Carbone** en l'instaurant de manière non contraignante pour expérimentation pendant trois ans.

Le CTE peut réfléchir à terme à mettre un pack de bonification (empreinte carbone, empreinte domicile travail, attestation d'engagement dans une ONG environnementale, etc).

À terme et si l'expérimentation est concluante, l'objectif serait de **rendre la Carte Carbone obligatoire pour tous les élèves de l'IEP.**

## Le guide étudiant des mobilités durables

Un guide sur les mobilités étudiantes durables a été réalisé par les éco-délégués et le CTE proposant des alternatives de voyage, des simulateurs d'empreintes carbone, des exemples de projets de mobilité bas carbone d'étudiants et des applications dédiées serait également mis à disposition des étudiant.e.s pour montrer que voyager autrement, c'est possible.



## Le plan mobilités douces

En 2025, pour compléter le guide des mobilités étudiantes durables, un plan « mobilités douces » a été rédigé. Il reprend en partie les axes sur la mobilité étudiante, mais viens aussi s'intéresser à la mobilité du personnel, ou encore des enseignant.e.s chercheur.euse.s des laboratoires de l'IEP. Ce plan se concentre sur les actions mises en place par l'établissement, sur les installations qui existent, ou encore sur l'impact environnemental des déplacements. À partir de ce diagnostic, un plan d'action est proposé pour repenser la mobilité dans l'établissement ; c'est le premier poste émetteur de gaz à effet de serre à Sciences Po Toulouse.

### PLAN MOBILITÉS DOUCES

*Vélo, train, mobilité académique, voyages professionnels, communication*



Mai 2025



## 8) L'encouragement à une alimentation plus végétale et responsable

### Du côté des étudiants :

L'association Gaïa est à l'initiative et finance la vente de paniers de fruits et légumes de saison, en vrac, livrés par l'AMAP « Un goût d'ici » au prix de 3 euros pour les étudiants.

### Du côté du personnel :

Des éco-cups sont mises à la disposition du personnel pour leurs événements.

Certains services qui organisent des événements ont sélectionné des traiteurs et des prestataires qui s'engagent à fournir des produits locaux et de saison, à réduire les emballages et à ne pas fournir de contenants jetables et/ou à avoir une démarche sociale d'inclusion.

À partir de la rentrée 2025, Le Crous de Toulouse-Occitanie proposera **un menu exclusivement végé par semaine**. Il en proposait 2 en 2024 et 1 en 2023.

Cette action vient compléter les autres engagements du CROUS, qui visent à diminuer son impact environnemental sur l'alimentation :



### La stratégie Locale de Transition Ecologique du Crous de Toulouse-Occitanie

#### Développer l'offre végétarienne

Améliorer l'attractivité • suivi du taux de prise • réduction des viandes rouges au profit de la viande blanche et protéines végétales

#### Former les équipes des restaurants

à la cuisine végétarienne • aux alternatives végétales • à l'équilibre nutritionnel

#### Déployer le menu végétarien chaque semaine

Équilibrer l'apport nutritionnel hebdomadaire • réduire l'impact Co<sup>2</sup> des repas carnés

#### Réduire le gaspillage alimentaire

Optimiser la production • améliorer le suivi statistique • sensibiliser les convives

## AYE 2 Assiettes responsables

Restauration équilibrée et durable



Le Crous vise une augmentation des taux de prise des **repas végétariens** dans ses restaurants de :

30 %

d'ici 2025

50 %

d'ici 2030

En végétalisant de plus en plus les menus, mais aussi en évitant le gaspillage alimentaire, le CROUS espère continuer de faire baisser son empreinte carbone, **de 11 409t eqCO<sub>2</sub> en 2023.**

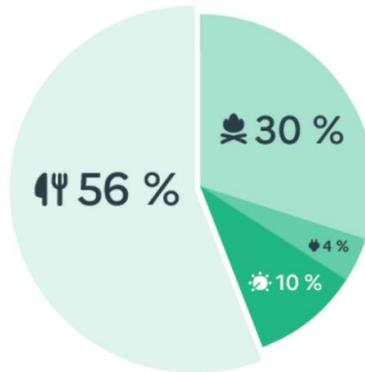
La moitié de l’empreinte due à l’offre de restauration est due à la viande, aux œufs ou encore aux poissons.



## Bilan GES du Crous de Toulouse-Occitanie – 11409 t eqCo<sup>2</sup>

### Émissions globales de CO<sub>2</sub>

- Offre de restauration
- Gaz, chauffage, logement
- Électricité
- Réseau de chaleur, climatisation



Objectifs annuels :  
baisse de 5% des émissions de Co<sup>2</sup>

[Déclaration annuelle du Crous de Toulouse-Occitanie - BILAN GES 2023 - ADEME](#)

Le Crous s’engage aussi sur d’autres volets dans son schéma local de transition écologique :



## SCHÉMA LOCAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Crous de Toulouse-Occitanie  
(2025-2030)

@croustoulouse | [crous-toulouse.fr](http://crous-toulouse.fr)

### Restauration engagée : de nombreuses actions déjà menées

- Démarche Mon Restau Responsable<sup>®</sup> : adoption d’engagements stricts pour une restauration plus responsable.
- Réduction du gaspillage alimentaire : audits annuels permettant de limiter les déchets à 50 g par repas.
- Valorisation des biodéchets : collecte et recyclage local de l’ensemble des biodéchets des restaurants.
- Développement de l’offre végétarienne : proposition de menus exclusivement végétariens et formation des équipes à la cuisine végétarienne.
- Réduction des équipements énergivores : installation de plonges à batterie moins énergivores et plus économes en eau.
- Diminution des déchets d’emballage : mise en place d’une gamme d’objets durables et de tables de tri dans tous les espaces de restauration.
- Alignement avec le Plan National Nutrition Santé : réduction de la viande rouge au profit de la viande blanche et des protéines végétales & amélioration de la qualité des produits (pâtes et pain bio).